



CATALOGUE FORMATIONS

De l'acquisition de savoirs au transfert de compétences

Animation et Ingénierie de la Formation



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



QUALITÉ ~ INNOVATION & EXPERTISE ~ RISQUES INDUSTRIELS
SANTÉ & SECURITÉ ~ INDUSTRIE ET SERVICES ~ TMD
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ~ ENVIRONNEMENT
FORMATION ~ LOGISTIQUE & DISTRIBUTION ~ VEILLE

www.agms.fr

AGMS
54 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
Tél : 03 80 77 14 94 - Fax : 03 80 77 14 95
agms@agms.fr





Valeurs, méthodes et ingénierie pédagogique

Depuis le début d'AGMS en 2001, la formation est venue compléter notre offre.

Nos analyses et audits ont souvent relevé la nécessité d'acquérir de nouvelles compétences.

Nos formations viennent en complément de nos prestations de conseil et ont été personnalisées. Aujourd'hui, nous recensons plus de 60 modules dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la qualité mais aussi des outils indispensables à l'analyse des risques ou à celle des accidents et incidents.

Fort de notre expérience terrain, ces formations sont construites sur la base de la pratique et les exercices et études de cas prennent une large part dans notre pédagogie.

Le comportement est essentiel dans les thèmes traités, c'est la raison pour laquelle ce thème est systématiquement abordé dans nos formations.

Elles sont le reflet de notre professionnalisme et de notre pragmatisme. Nos formateurs sont avant tout des praticiens de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Tous nos formateurs en transport marchandises dangereuses sont conseillers à la sécurité transport de marchandises dangereuses.

Notre objectif est très clairement le transfert de savoir et de compétences, au service de l'entreprise et de ses salariés.

Toutes ces formations peuvent être réalisées en intra ou inter-entreprises, adaptées à vos problématiques.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre formation que vous ne trouverez pas dans ce catalogue.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur notre site www.agms.fr ou peut vous être envoyé sur demande.

Si une demande de formation concerne un stagiaire en situation de handicap, merci de prendre contact avec notre correspondante handicap au 03.80.77.14.94 afin de mettre en œuvre des mesures d'aide et d'accompagnement adaptées à la situation.





NOTRE OFFRE FORMATION



Santé et sécurité au travail



Environnement



Risques industriels



Qualité



Transport et logistique



SOMMAIRE

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'évaluation des risques professionnels.....	9
Intervention des entreprises extérieures.....	10
Participer à une analyse par l'arbre des causes.....	12
Formation des membres d'une CSSCT ou d'un CSE.....	13
Les risques chimiques.....	14
Les atmosphères explosives.....	15

ENVIRONNEMENT

La norme ISO 14001 version 2015.....	17
Auditeur interne ISO 14001v2015.....	18

RISQUES INDUSTRIELS

Risque foudre - Niveau 1.....	20
-------------------------------	----

QUALITE

La norme ISO 9001v2015.....	22
Auditeur interne ISO 9001v2015.....	23

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Calage et arrimage pour les opérateurs.....	25
Calage et arrimage pour les encadrants.....	26
Le transport de marchandises dangereuses - chapitre 1.3 ADR.....	27
Maîtrise de la réglementation ADR.....	28
Maîtrise de la réglementation RID et ADN en vue de passer l'examen tous modes.....	30
Maîtrise de la réglementation RID.....	32
Maîtrise de la réglementation ADN.....	34



Préparation à l'examen initial CSTMD par route classes 2 à 9 sauf 7	36
Cycle Préparation à l'examen initial CSTMD tous modes toutes classes	37
Préparation à l'examen de renouvellement CSTMD route classes 2 à 9 sauf 7	38
Préparation à l'examen de renouvellement CSTMD tous modes toutes classes	39
DES FORMATIONS QUI TIENNENT COMPTE DE VOS BESOINS.....	42
INFORMATIONS PRATIQUES	47
CONDITIONS GENERALES DE VENTE	48



SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL

L'évaluation des risques professionnels

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Directeur d'entreprise, Responsable ou animateur HSE, Département RH

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE les obligations légales et réglementaires liées à la sécurité du travail

ACQUERIR les outils pour être conforme aux exigences

S'INTERROGER sur la santé au travail

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, questions orales, exercices, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Présentation du contexte réglementaire

- La loi de 1991 : ses obligations et les principes de prévention
- Le décret de 2001

2- Méthodologie d'identification des dangers

- Identification des unités de travail
- Identifier les dangers par unité de travail
- Recenser les données, les documents propres à chaque unité de travail

3- Evaluation des risques professionnels

- Entretien individuel avec le personnel
 - Evaluer l'occurrence et la gravité du danger
 - Identifier les moyens de prévention existants et leur mise en valeur
 - Estimer le risque résiduel

4- Elaborer le Document Unique (DU)

- De l'évaluation du risque à la rédaction du DU
- Faciliter son accès et sa compréhension (inspection du travail, salariés)
- Présentation des résultats de l'évaluation des risques
- Sa mise à jour

5- Elaboration du plan d'action

- Définir les actions : reporter dans le plan d'action de formation toutes les mesures de prévention
- Identifier les pilotes de chaque action
- Définir les délais de mise en œuvre
- Organiser sa mise à jour

6- L'enjeu de la communication

- Faire vivre le document
 - Identifier les acteurs concernés
 - Etablir un plan de communication

Intervention des entreprises extérieures

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Responsable HSE, responsable maintenance, toute personne amenée à rédiger un plan de prévention

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE les obligations de sécurité liées à l'intervention d'entreprises extérieures

ETRE CAPABLE d'analyser les risques et de rédiger un plan de prévention adapté

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices et cas pratiques, fiche satisfaction

PROGRAMME :

- 1- **Recourir aux entreprises extérieures : maîtriser le champ des obligations réglementaires**
 - Les rôles respectifs de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise intervenante
 - Les responsabilités des acteurs
 - L'intervention d'entreprises extérieures : quelles obligations en matière d'évaluation des risques professionnels ?
 - Les dispositions à prendre par les entreprises d'accueil et par les sous-traitants
 - La préparation et le suivi des opérations : point sur les obligations d'échange d'informations de sécurité
 - Les interventions des différents acteurs internes et externes : CSE, médecine du travail, CARSAT, Inspection du travail
- 2- **Préparer les différentes étapes du plan de prévention**
 - L'information de l'entreprise par ses sous-traitants
 - La visite préalable des lieux d'intervention :
 - Inspection commune des lieux de travail
 - Evaluation des risques
 - Mise en place des mesures de prévention
 - Formation et information des salariés
- 3- **Mettre en œuvre le plan de prévention**
 - La rédaction du document et l'intégration des éléments indispensables
 - L'analyse des différents types de travaux entraînant des situations d'interférence
 - Les demandes d'information à déposer auprès des sous-traitants et de l'Inspection du travail
 - Les documents annexes



4- Assurer le suivi du plan de prévention

- Le suivi et les modifications du plan de prévention au regard des évolutions des activités et des sous-traitants
- Le contenu des différentes lettres à envoyer aux autorités de tutelle
- Comment organiser le suivi des conditions d'intervention ?
- La rédaction des procédures correspondant au plan de prévention

5- Le protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement



Participer à une analyse par l'arbre des causes

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à établir un arbre des causes

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE la méthode de l'arbre des causes

ETRE CAPABLE de participer à une analyse selon la méthode de l'arbre des causes

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices et corrections collectives, fiche satisfaction

PROGRAMME :

- 1- Identifier le mécanisme des incidents et accidents**
 - Les enjeux liés aux accidents du travail
 - La différence entre incident et accident
 - L'utilité de l'analyse des accidents et de leurs causes
- 2- Définir les étapes de l'analyse des accidents**
 - L'implication de tous les acteurs concernés : constituer un groupe de travail
 - Le recueil des faits à chaud
 - L'établissement de la déclaration d'accident
- 3- Cerner les causes de l'accident par la méthode de l'arbre des causes**
 - L'origine de la méthode
 - La définition de l'effet constaté de l'accident
 - La recherche des causes possibles
 - Comment recueillir les faits : les points à vérifier
 - Le tri de l'information : éliminer tout ce qui n'est pas un fait
 - La construction et la formalisation de l'arbre des causes
 - La recherche de mesures de prévention ou de protection
- 4- Exploiter les résultats de l'analyse et éviter le renouvellement de l'accident**
 - Les critères de sélection des propositions d'amélioration : non déplacement du risque, ergonomie, matrice bénéfique/effort, temps de mise en place
 - Les actions prioritaires à mettre en place
 - Les mesures de prévention sélectionnées et leur suivi : articuler des solutions immédiates, différées et définitives
 - Le rôle du CHSCT et de la médecine du travail
 - La formation des salariés à la sécurité

Formation des membres d'une CSSCT ou d'un CSE

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 5 jours soit 35 heures

PUBLIC CONCERNE :

Membre d'une CSSCT ou d'un CSE

PRE REQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAÎTRISER les rôles et missions du CSE/CSSCT

ÊTRE CAPABLE d'identifier les risques et connaître les méthodes et outils pour jouer son rôle de préventeur S&ST

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices, fiche de satisfaction, attestation formation

PROGRAMME :

1- Apprécier la situation au regard de la prévention des risques

- Enjeux et risques juridiques en matière de santé et sécurité au travail
 - Repérer les enjeux humains
 - Connaître le cadre juridique
 - Repérer les enjeux économiques
- Comparer la situation de l'entreprise par rapport au secteur d'activité dans une période donnée
 - Définir les atteintes à la santé
 - Rechercher les indicateurs S&ST sur les documents existants

2- Situer son rôle en tant qu'acteur S&ST

- Les membres du CSE/CSSCT
- Les autres acteurs internes de l'entreprise
- Les acteurs externes

3- Identifier les risques d'atteinte à la santé des personnes

- Terminologie et mécanisme menant au dommage
- La démarche structurée de l'évaluation des risques
- Méthode d'analyse de risque au poste de travail

4- Mesures de prévention et de protection

- Méthodologie et moyens de prévention et de protection
- Exercices

5- Le plan de prévention

- Acteurs concernés, rôles, consultations, obligations du plan de prévention

6- Le protocole de sécurité

- Acteurs concernés, rôles, consultations, obligations du protocole de sécurité

7- Analyse des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

- Le recueil des faits et la construction de l'arbre
- Exercices

Les risques chimiques

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures – Recyclage sur ½ journée soit 3,5 heures

PUBLIC CONCERNE :

Personnel impliqué dans les opérations de fabrication, de conditionnement et de transport de produits chimiques, Responsable sécurité,

PRE REQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

ETRE CAPABLE de reconnaître les produits chimiques utilisés pendant ses tâches

CONNAITRE les équipements de protection collective et individuelle ainsi que les consignes d'urgence et la conduite à tenir en cas d'exposition

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, quizz de fin de formation, fiche de satisfaction

PROGRAMME :

- 1- **La réglementation**
- 2- **Principes généraux de prévention**
- 3- **Définition des Agents Chimiques Dangereux (ACD)**
- 4- **Les dangers chimiques**
 - Démarche de réflexion sur le cycle de vie d'un produit
 - Les différentes familles de danger : Revue des pictogrammes et définitions
 - Les sources d'information : étiquetage, FDS
 - Les mentions : de danger (H), conseils de prudence (P), mentions d'avertissement
 - FDS : rôle du chef d'établissement, utilisation de la FDS, produits non concernés
 - Focus danger pour la santé
 - Les Cancérogène/Mutagène/Reprotoxique
- 5- **Evaluation des risques : identification, évaluation des postes de travail selon 3 volets « santé », « sécurité des biens et des personnes », « environnement »**
 - Danger et risque : produit de l'exposition
 - Effets sur la santé et voies d'exposition
 - Valeurs limites d'exposition professionnelle et obligations de l'employeur
 - De quoi dépendent les effets ?
 - Types de manipulations = situations à risque
- 6- **Moyens de prévention**
 - Stockage et rangement
 - Règles d'incompatibilité
 - Gestion des déchets
 - Equipements de protection collective
 - Equipements de protection individuelle
 - Bonnes pratiques, règles de manipulation générales et règles d'hygiène
 - Exemple de démarche de prévention : actions d'ordre techniques, organisationnelles, médicales
 - En cas d'urgence
 - Et chez vous ?

Les atmosphères explosives – Risque ATEX

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures – Recyclage sur ½ journée soit 3,5 heures

PUBLIC CONCERNE :

Opérateurs, Personnel de maintenance, Animateur HSE, Encadrement

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

APPREHENDER *les enjeux associés aux atmosphères explosives*

CONNAITRE *le cadre réglementaire*

ADOPTER *un comportement de sécurité*

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, quizz de fin de formation, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Le phénomène de l'explosion gaz, vapeur et poussières

- Combustion
- Explosion
- Les paramètres influant sur l'explosion

2- Le cadre réglementaire et normatif

- Le cadre communautaire
- Le cadre national
- Les normes techniques liées aux atmosphères explosives

3- L'évaluation des risques

- Le recueil des données
- L'analyse des données brutes
- L'analyse des procédés et des conditions de mise en œuvre des produits et des équipements
- Les phases transitoires
- Le classement des zones atmosphères explosives
- L'influence de la ventilation

4- Le traitement du risque

- Sélection des équipements
- Un traitement transversal du risque produit
- La maintenance
- L'organisation
- La formation
- Le dossier relatif à la protection contre les explosions



ENVIRONNEMENT



La norme ISO 14001 version 2015

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Responsable HSE

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

COMPRENDRE les enjeux et les exigences d'un Système de Management Environnemental

ELABORER les grandes lignes d'un Système de management environnemental

PILOTER l'amélioration continue

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercice en cours de formation, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- La norme ISO 14001

- Lignes directrices
- SME et principes
- Contexte et enjeux
- Risques et opportunités
- Leadership
- La politique environnementale
- Planification
 - Aspect et impacts environnementaux
 - Définitions, exemples
 - Analyse environnementale, intégration du cycle de vie
 - Obligations de conformité
 - Objectifs environnementaux
 - Résumé planification
- Support
 - Compétence, sensibilisation, communication
 - Les informations documentées
- Réalisation des activités opérationnelles
 - Maitrise opérationnelle
 - ID
- Evaluation des performances
 - Evaluation de la conformité
 - Audits internes
 - Revue de direction
- Amélioration

Auditeur interne ISO 14001v2015

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne désirant pratiquer l'audit interne selon la norme ISO 14001v2015

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE la norme ISO 14001v2015

ETRE CAPABLE de réaliser les audits internes selon la norme ISO 14001v2015

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, pratique de l'audit terrain, correction collective, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- La norme ISO 14001 version 2015

- Les grands principes
- Les différents chapitres
- Exemples liés à un système de management

2- Les principes de l'audit

- Qu'est-ce qu'un audit ?
- Les bases de l'audit
- Le comportement de l'auditeur
- Les outils de l'auditeur
- La préparation d'un audit
- Le compte rendu d'audit
- Exercices : mise en pratique de l'audit en groupes
 - Préparation des audits
 - Réalisation des premiers audits en champ restreint en groupes

3- Audit et compte-rendu d'audit

- Retour d'expérience en salle sur le premier audit
- Compte rendu de l'audit réalisé la veille
- Réalisation d'un deuxième audit
- Compte rendu du deuxième audit et retour d'expérience en salle



RISQUES INDUSTRIELS

Risque foudre – Niveau 1

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Opérateur, personnel de maintenance

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE le phénomène foudre

ETRE CAPABLE de faire une lecture critique d'un rapport ARF, ETF ou de vérification du système de protection contre la foudre

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, QCM, fiche satisfaction

PROGRAMME :

- 1- **Introduction à la protection contre la foudre**
 - Présentation du phénomène foudre
 - Contexte réglementaire et normatif
- 2- **Démarche de protection foudre**
 - Analyse risque foudre (ARF)
 - Etude technique foudre (ETF)
 - Vérifications initiales et périodiques
- 3- **L'analyse de risque foudre**
- 4- **L'étude technique foudre**
- 5- **Les vérifications des systèmes de protection contre la foudre**
 - Vérification initiale
 - Vérification visuelle périodique
 - Vérification complète périodique





La norme ISO 9001v2015

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Responsable qualité, animateur qualité, toute personne impliquée dans le système de management de la qualité

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

COMPRENDRE les principes du management de la qualité et les exigences d'un système de management de la qualité

ELABORER les grandes lignes d'un système de management de la qualité

PILOTER l'amélioration continue

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercice en cours de formation, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Introduction à la qualité

- Connaître les principes du management de la qualité
 - Définir le champ d'application
 - Définir l'organisation
 - Définir les modalités de démonstration des engagements et des objectifs
- La roue de Deming

2- Les exigences de la norme ISO 9001

- Préambule
 - Situer la norme ISO 9001 dans le contexte normatif
 - Connaître les fondamentaux décrits en introduction
 - Les enjeux
 - Structure High Structure Level (Structure HSL)
- Contexte de l'organisme et Parties intéressées (chapitre 4)
- Risques et opportunités / approche par les risques
- Leadership (chapitre 5)
- Planification (chapitre 6)
- Support (chapitre 7)
- Focus sur la documentation : informations documentées et gestion documentaire
- Réalisation des activités opérationnelles (chapitre 8)
- Evaluation des performances (chapitre 9)
- Amélioration (chapitre 10)



Auditeur interne du système de management de la qualité ISO 9001v2015

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne désirant pratiquer l'audit interne selon la norme ISO 9001v2015

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE la norme ISO 9001v2015

ETRE CAPABLE de réaliser les audits internes selon la norme ISO 9001v2015

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, pratique de l'audit terrain et correction collective, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- La norme ISO 9001 version 2015

- Les grands principes
- Les différents chapitres
- Exemples liés à un système de management

2- Les principes de l'audit

- Qu'est-ce qu'un audit ?
- Les bases de l'audit
- Le comportement de l'auditeur
- Les outils de l'auditeur
- La préparation d'un audit
- Le compte rendu d'audit
- Exercices : mise en pratique de l'audit en groupes
 - Préparation des audits
 - Réalisation des premiers audits en champ restreint en groupes

3- Audit et compte-rendu d'audit

- Retour d'expérience en salle sur le premier audit
- Compte rendu de l'audit réalisé la veille
- Réalisation d'un deuxième audit
- Compte rendu du deuxième audit, retour d'expérience en salle



TRANSPORT ET LOGISTIQUE



Calage et arrimage pour les opérateurs

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Personnel impliqué dans les opérations de chargement, déchargement et arrimage des véhicules, Responsable logistique, Responsable ou animateur sécurité, Encadrement

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

ACQUERIR toutes les connaissances nécessaires afin de réaliser des arrimages conformes aux normes et réglementations en vigueur

ETRE CAPABLE de préparer correctement un chargement afin de respecter la répartition des masses et faciliter l'arrimage

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, questions orales, exercices, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Législation sur l'arrimage des charges et responsabilités

- Réglementation générale en Europe
- Réglementation générale à l'international
- Particularités françaises
- Réglementation du transport de marchandises dangereuses

2- Forces exercées sur le chargement pendant un transport

- Accélération de la charge selon la NF EN 12195-1
- Explication des forces physiques
- Facteur de frottement
- Principe général de l'arrimage

3- Résistance des structures de carrosserie

- Norme NF EN 12642
- Véhicules spécifiques
- Les points d'arrimage
- Les conteneurs maritimes

4- Présentation du matériel et équipements d'arrimage

- Les sangles d'arrimage
- Les chaînes d'arrimage
- Les équipements de calage

5- Règles de chargement

- Définitions
- Calcul de la charge utile
- Répartition des masses

6- Techniques d'arrimage

- L'arrimage par frottement
- L'arrimage de sécurité
- L'arrimage direct

Calage et arrimage pour les encadrants

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 900,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Responsable logistique, Responsable ou animateur sécurité, personnel d'encadrement

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

ACQUERIR toutes les connaissances nécessaires afin de réaliser des arrimages conformes aux normes et réglementations en vigueur

ETRE CAPABLE de préparer correctement un chargement afin de respecter la répartition des masses et faciliter l'arrimage

ETRE CAPABLE de faire un plan d'arrimage complet

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices de calcul et de création d'une fiche d'arrimage, fiche satisfaction

PROGRAMME :

Jour 1 : voir formation « Calage arrimage pour les opérateurs »

Jour 2 :

- 1- Présentation**
- 2- Calcul de l'arrimage des charges**
 - Les forces d'inertie
 - Principe de calcul
 - Les forces de frottement
 - Dimensionnement du sanglage / blocage
- 3- Le Plan d'arrimage**
 - Présentation de la réglette de calcul
 - Présentation d'une fiche d'arrimage
- 4- Les outils de mise en place / contrôle**
 - Les outils de mise en place
 - Les outils de contrôle
- 5- Exercices pratiques**
 - Création d'une fiche d'arrimage



Le transport de marchandises dangereuses - Chapitre 1.3 de l'ADR

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne dont le domaine d'activité comprend le TMD : réception, chargement, déchargement, manutention, conditionnement et étiquetage, achats, gestion des déchets, gestion du transport, rédaction des documents de transport...

PREREQUIS : *Aucun*

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases de la réglementation ADR

CONNAITRE l'organisation de l'ADR, les rôles et responsabilités de chacun, les risques liés au transport de marchandises dangereuses

ETRE CAPABLE d'identifier ses fonctions et ses responsabilités selon l'ADR

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, quizz de fin de formation, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- La réglementation internationale du transport de marchandises dangereuses

- Les différents règlements et leur articulation
- Les objectifs de la réglementation
- La classification

2- Les règles de sécurité liées aux produits

- Les typologies de danger
- La prévention et la protection
- Les dangers liés aux opérations de chargement et de déchargement

3- Les points clés de la réglementation ADR

- La responsabilité des acteurs
- L'emballage des marchandises dangereuses
- L'étiquetage des colis contenant des marchandises dangereuses
- L'agrément et le marquage des emballages
- Le document de transport
- Les consignes de sécurité
- Le placardage et la signalisation des véhicules
- L'interdiction de chargement en commun
- L'équipement des véhicules
- Les exemptions
- Accueil et départ du véhicule
- Les éléments de sûreté
 - La notion de sûreté
 - Les principes de sûreté



Maîtrise de la réglementation ADR en vue de préparer l'examen de CSTMD classes 3 à 9 sauf 7 – option classe 2

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par journée et par stagiaire (repas compris)

Durée : 4 jours soit 28 heures

Avec option classe 2 : 5 jours soit 35 heures

Tarif formation intra entreprise : sur devis

PUBLIC CONCERNE :

Transporteur routier, Responsable HSE, Personne chargée du classement, de l'emballage, de l'étiquetage et du conditionnement des marchandises dangereuses (hors classe 7)

PREREQUIS : Aucun, disposer d'un ouvrage ADR et de l'arrêté TMD à jour

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADR

ETRE CAPABLE de manipuler l'ADR, classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon l'ADR, se familiariser au vocabulaire de l'ADR

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille présence, exercices de manipulation de l'ADR oraux et écrits tout au long de la formation et correction collective, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
 - Signalisation
 - Chargement et déchargement
 - Conformité
 - Circulation et stationnement



- Les obligations liées à la sûreté
 - Les responsabilités des acteurs
 - Les marchandises à haut risque
 - Le plan de sûreté
 - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Le conseiller à la sécurité**
 - Qui a besoin d'un CSTMD ?
 - Ses missions
 - Les rapports
 - Déclaration d'événements
- 8- Infractions et sanctions**



Maîtrise de la réglementation RID et ADN en vue de passer l'examen CSTMD tous modes

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par stagiaire et par journée (*repas compris*)

Durée : 2 jours soit 14 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses tous modes

PREREQUIS : Avoir fait la formation « Maîtrise de l'ADR ». Disposer des ouvrages ADR, RID et ADN à jour et de l'arrêté français

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases de la réglementation RID et ADN

CONNAITRE l'organisation du RID et de l'ADN, les rôles et responsabilités de chacun, les risques liés au transport de marchandises dangereuses

ETRE CAPABLE d'identifier ses fonctions et ses responsabilités selon le RID et l'ADN

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices de manipulation du RID et de l'ADN, fiche satisfaction

PROGRAMME :

Jour 1 : Transport par voie ferrée

1- Connaître la réglementation ferroviaire et les particularités du RID par rapport à l'ADR

- Structure du RID
- Vocabulaire spécifique
- Les acteurs
- Rappels rapides sur les principes de base du TMD :
 - Emballage
 - Marquage
 - Etiquetage des colis
- Signalisation et placardage
- Documents de transport
- Les exemptions
- Formations
- Mesures transitoires
- Colis express
- L'arrêté français, code des transports, R.F.F

2- Maîtriser l'utilisation de la réglementation RID

- Vérifier la bonne intégration de la structure du RID
- Identifier rapidement le chapitre concerné
- S'assurer de l'efficacité de la recherche dans le RID

3- Exercices

QUALITÉ ~ INNOVATION & EXPERTISE ~ RISQUES INDUSTRIELS
SANTÉ & SÉCURITÉ ~ INDUSTRIE ET SERVICES ~ TMD
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ~ ENVIRONNEMENT
FORMATION ~ LOGISTIQUE & DISTRIBUTION ~ VEILLE



Jour 2 : Transport par voie navigable

1- Connaître la réglementation fluviale et les particularités de l'ADN

- Structure de l'ADN
- Vocabulaire spécifique
- Les acteurs
- L'expert
- Documents de transport
- Conditions de transport et prescriptions relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison (bateaux à cargaison sèche, bateaux-citernes, plans de chargement, prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux ...)
- Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, aux opérations et à la documentation
- Règles de construction
- Transport multimodal
- Formations
- Mesures transitoires
- L'arrêté français, le code des transports, RGPP

2- Maitriser l'utilisation de la réglementation ADN

- Vérifier la bonne intégration de la structure de l'ADN
- Identifier rapidement le chapitre concerné
- S'assurer de l'efficacité de la recherche dans l'ADN

3- Exercices



Le transport de marchandises dangereuses par voie ferrée - Maîtrise de la réglementation RID (tronc commun)

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par journée et par stagiaire (repas compris)

Durée : 4 jours soit 28 heures

Tarif formation intra entreprise : sur devis

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne dont le domaine d'activité comprend le TMD par voie ferrée : réception, chargement, déchargement, manutention, conditionnement et étiquetage, achats, gestion des déchets, gestion du transport, rédaction des documents de transport ...

PREREQUIS : Aucun.

Disposer d'un ouvrage RID et de l'arrêté TMD à jour

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation du RID

ETRE CAPABLE de manipuler le RID, classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon le RID, se familiariser au vocabulaire du RID

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille présence, exercices de manipulation du RID et correction collective, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
 - Signalisation
 - Chargement et déchargement
 - Conformité
 - Circulation et stationnement



- Les obligations liées à la sûreté
 - Les responsabilités des acteurs
 - Les marchandises à haut risque
 - Le plan de sûreté
 - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Infractions et sanctions**
- 8- Connaître la réglementation ferroviaire et les particularités du RID**
 - Structure du RID
 - Vocabulaire spécifique
 - Les acteurs
 - Rappels rapides sur les principes de base du TMD :
 - Emballage
 - Marquage
 - Etiquetage des colis
 - Signalisation et placardage
 - Documents de transport
 - Les exemptions
 - Mesures transitoires
 - Colis express
- 9- Maîtriser l'utilisation de la réglementation RID**
 - Vérifier la bonne intégration de la structure du RID
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - S'assurer de l'efficacité de la recherche dans le RID
- 10- Exercices**



Le transport de marchandises dangereuses par voie navigable - Maîtrise de la réglementation ADN (tronc commun)

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 450,00 € HT par journée et par stagiaire (repas compris)

Durée : 4 jours soit 28 heures

Tarif formation intra entreprise : sur devis

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne dont le domaine d'activité comprend le TMD par voie navigable : réception, chargement, déchargement, manutention, conditionnement et étiquetage, achats, gestion des déchets, gestion du transport, rédaction des documents de transport ...

PREREQUIS : Aucun.

Disposer des ouvrages ADR et ADN à jour et de l'arrêté TMD à jour des dernières modifications

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADN

ETRE CAPABLE de manipuler l'ADN, classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon l'ADN, se familiariser au vocabulaire de l'ADN

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille présence, exercices de manipulation de l'ADN et correction collective, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
 - Signalisation
 - Chargement et déchargement
 - Conformité
 - Circulation et stationnement



- Les obligations liées à la sûreté
 - Les responsabilités des acteurs
 - Les marchandises à haut risque
 - Le plan de sûreté
 - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Infractions et sanctions**
- 8- Connaître la réglementation fluviale et les particularités de l'ADN**
 - Structure de l'ADN
 - Vocabulaire spécifique
 - Les acteurs
 - L'expert
 - Documents de transport
 - Conditions de transport et prescriptions relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison (bateaux à cargaison sèche, bateaux-citernes, plans de chargement, prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux ...)
 - Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, aux opérations et à la documentation
 - Règles de construction
 - Transport multimodal
 - Formations
 - Mesures transitoires
 - L'arrêté français, le code des transports, RGPP
- 9- Maitriser l'utilisation de la réglementation ADN**
 - Vérifier la bonne intégration de la structure de l'ADN
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - S'assurer de l'efficacité de la recherche dans l'ADN
- 10- Exercices**



Préparation à l'examen de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route (CSTMD)

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 1350,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 3 jours soit 21 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen de CSTMD, route classes 2 à 9 sauf 7 (initial ou renouvellement)

PREREQUIS : Pour un examen initial avoir fait la formation de base ADR (Maîtrise de la réglementation ADR)

Avoir un ADR à jour et une copie de l'arrêté français à jour des dernières modifications

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

CONNAITRE les conditions de passage à l'examen

S'ENTRAINER en conditions réelles à l'examen

ETRE CAPABLE de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, entraînement aux QCM et études de cas (formation initiale) et mise en situation réelle d'examen, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Contrôle des connaissances de la réglementation ADR - Rappel

- Vérification de la bonne utilisation du dernier règlement ADR, classes de danger 2 à 9 sauf classe 7
 - La structure du règlement
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - Se déplacer dans l'ADR

2- Entraînement aux QCM

- Les méthodes de réponses aux questions
- Mise en situation individuelle et en temps réel
- Correction collective et auto-évaluation

3- Méthodologie de rédaction de la réponse à une étude de cas (examen initial)

- Interpréter un énoncé
- Les pièges à éviter
 - Conseils de présentation
 - Rédaction

4- Entraînement à la rédaction de la réponse à l'étude de cas démontrant les qualifications nécessaires pour remplir la tâche du conseiller à la sécurité (examen initial)

- Travail sur des études de cas du type CIFMD

5- Mise en situation individuelle et en temps réel : examen blanc

- Examen blanc en temps réel
- Correction collective permettant de repérer les points forts et les points faibles



Cycle préparation à l'examen initial de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses tous modes toutes classes

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 8100,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 18 jours soit 126 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de CSTMD tous modes toutes classes

PREREQUIS : Aucun

Avoir les ouvrages ADR, RID et ADN à jour et une copie de l'arrêté français à jour des dernières modifications. Être inscrit à l'examen.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADR, du RID et de l'ADN
ETRE CAPABLE de manipuler les ouvrages réglementaires, classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon la réglementation, se familiariser au vocabulaire de l'ADR, du RID et de l'ADN

ETRE CAPABLE de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices de manipulation des ouvrages ADR, RID et ADN, entraînement aux QCM et études de cas, correction collective, examen blanc, fiche satisfaction

PROGRAMME :

MAITRISE DE LA REGLEMENTATION ADR

1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
 - Signalisation
 - Chargement et déchargement
 - Conformité



- Circulation et stationnement
- Les obligations liées à la sûreté
 - Les responsabilités des acteurs
 - Les marchandises à haut risque
 - Le plan de sûreté
 - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Le conseiller à la sécurité**
 - Qui a besoin d'un CSTMD ?
 - Ses missions
 - Les rapports
 - Déclaration d'événements
- 8- Infractions et sanctions**

MAITRISE DE LA REGLEMENTATION RID

- 9- Connaître la réglementation ferroviaire et les particularités du RID par rapport à l'ADR**
 - Structure du RID
 - Vocabulaire spécifique
 - Les acteurs
 - Rappels rapides sur les principes de base du TMD :
 - Emballage
 - Marquage
 - Etiquetage des colis
 - Signalisation et placardage
 - Documents de transport
 - Les exemptions
 - Formations
 - Mesures transitoires
 - Colis express
 - L'arrêté français, code des transports, R.F.F
- 10- Maitriser l'utilisation de la réglementation RID**
 - Vérifier la bonne intégration de la structure du RID
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - S'assurer de l'efficacité de la recherche dans le RID
- 11- Exercices**

MAITRISE DE LA REGLEMENTATION ADN

- 12- Connaître la réglementation fluviale et les particularités de l'ADN**
 - Structure de l'ADN
 - Vocabulaire spécifique
 - Les acteurs
 - L'expert
 - Documents de transport
 - Conditions de transport et prescriptions relatives au chargement, au transport, au déchargement et à la manutention de la cargaison (bateaux à cargaison sèche,



bateaux-citernes, plans de chargement, prescriptions supplémentaires relatives à la navigation des bateaux ...)

- Prescriptions relatives aux équipages, à l'équipement, aux opérations et à la documentation
- Règles de construction
- Transport multimodal
- Formations
- Mesures transitoires
- L'arrêté français, le code des transports, RGPP

13- Maitriser l'utilisation de la réglementation ADN

- Vérifier la bonne intégration de la structure de l'ADN
- Identifier rapidement le chapitre concerné
- S'assurer de l'efficacité de la recherche dans l'ADN

14- Exercices

PREPARATION A L'EXAMEN

15- Contrôle des connaissances de la réglementation ADR, RID et ADN

- Vérification de la bonne utilisation des derniers règlements ADR, RID et ADN, toutes classes de danger
 - La structure du règlement
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - Se déplacer dans l'ADR, le RID et l'ADN

16- Entraînement aux QCM

- Les méthodes de réponses aux questions
- Mise en situation individuelle et en temps réel
- Correction collective et auto-évaluation

17- Méthodologie de rédaction de la réponse à une étude de cas

- Interpréter un énoncé
- Les pièges à éviter
 - Conseils de présentation
 - Rédaction

18- Entraînement à la rédaction de la réponse à l'étude de cas démontrant les qualifications nécessaires pour remplir la tâche du conseiller à la sécurité

- Travail sur des études de cas du type CIFMD

19- Mise en situation individuelle et en temps réel : examen blanc

- Examen blanc en temps réel
- Correction collective permettant de repérer les points forts et les points faibles



Préparation à l'examen de renouvellement Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 1350,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 3 jours soit 21 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen de renouvellement CSTMD, route classes 2 à 9 sauf 7

PREREQUIS : Être inscrit à l'examen de renouvellement

Avoir un ADR à jour et une copie de l'arrêté français à jour des dernières modifications

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

S'ENTRAINER en conditions réelles à l'examen

ETRE CAPABLE de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, entraînement aux QCM et mise en situation réelle d'examen (examen blanc), fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Contrôle des connaissances de la réglementation ADR - Rappel

- Vérification de la bonne utilisation du dernier règlement ADR, classes de danger 2 à 9 sauf classe 7
 - La structure du règlement
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - Se déplacer dans l'ADR

2- Entraînement aux QCM

- Les méthodes de réponses aux questions
- Mise en situation individuelle et en temps réel
- Correction collective et auto-évaluation

3- Mise en situation individuelle et en temps réel : examen blanc

- Examen blanc en temps réel
- Correction collective permettant de repérer les points forts et les points faibles



Préparation à l'examen de renouvellement Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses tous modes toutes classes

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation inter entreprise : 3600,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 8 jours soit 56 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen de renouvellement CSTMD, tous modes toutes classes

PREREQUIS : Avoir une bonne maîtrise de l'ADR, du RID et de l'ADN.

Être inscrit à l'examen de renouvellement.

Avoir les 3 ouvrages réglementaires à jour et une copie de l'arrêté français à jour des dernières modifications pour la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

S'ENTRAINER en conditions réelles à l'examen

ETRE CAPABLE de se présenter à l'examen de renouvellement dans les meilleures conditions

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, entraînement aux QCM, mise en situation réelle d'examen (examen blanc), fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- Contrôle des connaissances des réglementations ADR, RID et ADN - Rappel

- Vérification de la bonne utilisation des derniers règlements ADR, ADN et RID toutes classes de danger
 - La structure des règlements
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - Se déplacer dans l'ADR, le RID et l'ADN

2- Entraînement aux QCM

- Les méthodes de réponses aux questions
- Mise en situation individuelle et en temps réel
- Correction collective et auto-évaluation

3- Mise en situation individuelle et en temps réel : examen blanc

- Examen blanc en temps réel
- Correction collective permettant de repérer les points forts et les points faibles



DES FORMATIONS QUI TIENNENT COMPTE DE VOS BESOINS



Nous pouvons réaliser pour vous d'autres formations :

MANAGEMENT ET SECURITE

- Le management des risques projet
- AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances de leurs effets et de leurs Criticité)
- Gestion et suivi OHSAS 18001
- Audit de sécurité
- La norme ISO 31000
- La norme ISO 45001
- Les risques industriels et professionnels - responsabilités et organisation
- Les bases en prévention "Analyse des situations de travail et des risques"
- Intervention des entreprises extérieures, plan de prévention et protocole de sécurité
- Les obligations de formation en santé et sécurité au travail
- Analyse des situations de travail et des risques
- Principes de la qualité appliqués à la sécurité
- Qualité et Management de la Sécurité
- L'obligation de sécurité du chef d'entreprise
- Manager la sécurité et l'environnement sur un site logistique
- Détermination et gestion des MMR
- Santé et Sécurité au travail : ménagement des ressources et pérennité des organisations
- Gestion SST
- Gestion de travaux
- De l'analyse fonctionnelle à l'analyse de risques (la construction de la décision)
- Les risques de la sous-traitance
- Ambiances de travail
- Environnement maîtrisé
- Mesures de bruit
- Activités industrielles et dangers - responsabilités et organisation
- Dangers et situations de travail : Etude, analyse et prévention
- Dangers et situations de travail : Les situations de coactivité
- Incendie et lieux de travail
- Intervention en espace confiné
- Le risque biologique
- Conformité Machines (Risque Machine conception et mise en service)
- Consignation électrique et mécanique
- Rédaction des consignes
- Réglementation REACH - classification, étiquetage et FDS
- CLP et FDS (CLP-REACH – Classer un mélange et rédiger une FDS)
- Danger chimique et étiquetage
- La sécurité pyrotechnique



MANAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Analyse environnementale ISO 14001
- Bilan carbone
- Gérer et expédier les déchets dangereux de l'entreprise
- Le stockage de produits dangereux et les installations classées
- Ouverture et gestion d'une ICPE
- L'étude d'impact d'une ICPE
- L'étude de danger d'une ICPE
- Fermeture d'une Installation classée

MANAGEMENT ET QUALITE

- Les bases de la mise en place d'un système de management HSE – les référentiels normatifs
- Mettre en place un système de management QSE
- Amélioration continue selon la norme NF X50-058
- Organisation et amélioration des performances
- La veille réglementaire
- Amélioration du processus veille réglementaire

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

- Le plan de sûreté
- Le transport de matières infectieuses par route
- Le transport de MD par route et par mer (chapitre 1.3 ADR IMDG)
- Les modifications de l'ADR – RID – ADN – IATA – IMDG
- La classe 7 et préparation à l'examen de CSTMD
- Transport maîtrise des charges
- Transport de marchandises dangereuses : piles et batteries lithium



FORMATIONS SPECIFIQUES A CERTAINES ACTIVITES

- Maintenance Qualité Sécurité Environnement en laboratoire de recherche
- Prévention des risques dans les laboratoires
- Aéraulique : conduite et contrôle des installations aérauliques
- Aéraulique et installations de climatisation
- Opérateurs dans les locaux à atmosphère contrôlée
- Salles propres et environnement maîtrisé
- Gestion du risque légionelle : intervention sur les tours aéroréfrigérantes
- Prévention du risque électrique dans les laboratoires
- Les radiations ionisantes : Personnels exposés en laboratoire
- Equipements sous pression (Analyse de risque)
- L'environnement réglementaire des marchandises dangereuses : Le transport de Gamma densimètre
- Radioprotection



INFORMATIONS PRATIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE



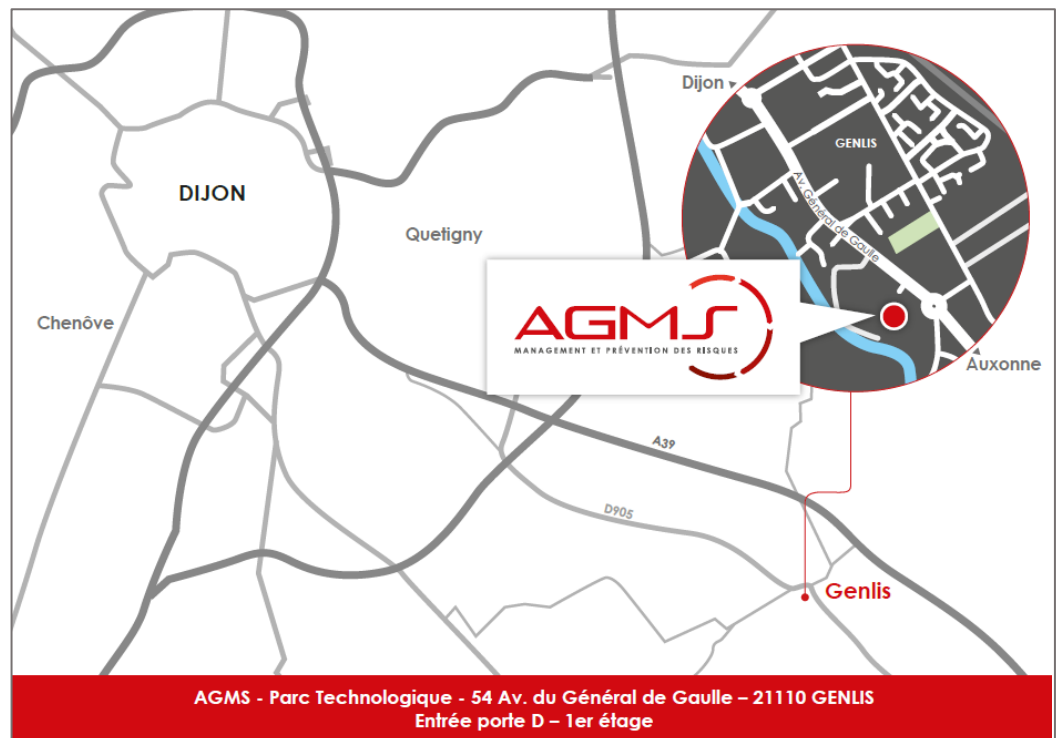
INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION

Pour toute inscription ou renseignement complémentaire, prenez contact directement sur notre site www.agms.fr.

LOCALISATION

Les formations se déroulent dans nos locaux à Genlis.



Gare SNCF de Genlis située à 1,7 km.

ACCESSIBILITE

Nos locaux sont situés à l'étage sans autre accès que les escaliers. En cas de difficultés d'accès, merci de prendre contact avec nous afin que nous réservions une salle de formation adaptée.

HORAIRES

Accueil à partir de 8h45

Formation : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

La société à responsabilité limitée AGMS a une activité de conseil et de formation en matière de gestion du risque technologique et en management des organisations. AGMS est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 43493349500039. Son siège social est situé au 54 avenue du Général de Gaulle 21110 Genlis.

ARTICLE 1 : PRIX

Les prix qui figurent dans nos brochures ou site correspondent à un service standardisé. Des modifications éventuelles de programme justifieront une proposition particulière sous forme de devis. Les prix indiqués dans les propositions, hors conditions particulières notifiées, ont une validité de 30 jours, à compter de la date de la proposition figurant sur le devis ou sur les tarifs. Toutefois si une augmentation survient pendant la période de validité d'une proposition, les commandes passées bénéficieront du tarif unique indiqué sur la proposition.

Dans l'hypothèse d'une commande de formations récurrentes sur une durée longue, et sauf indication contraire sur le devis ou le bon de commande, si la prestation réalisée relève d'une grille de tarif communiquée au client (et non d'une prestation spécifique donnant lieu à une proposition de budget sur mesure), le tarif en vigueur de la prestation pourra être révisé à tout moment par AGMS. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable, sous réserve d'un délai de prévenance de quinze jours à compter de l'information transmise par AGMS au titre de l'évolution du tarif. L'absence de contestation dans le délai de quinze jours par le client vaudra acceptation de sa part du nouveau tarif qui s'appliquera sur les prestations postérieures à l'expiration de ce délai.

ARTICLE 2 : COMMANDE OU DEVIS

La commande de la prestation s'effectue par l'acceptation par le client de l'offre de prix, du bon de commande ou du devis adressé par AGMS. L'acceptation de l'offre emporte pleine et entière adhésion aux présentes conditions générales de ventes.

L'acceptation pourra prendre la forme d'un simple mail explicite du client validant l'offre de prestation et de prix.

L'acceptation vaut engagement du client de payer l'intégralité de la prestation, quand bien même le client viendrait à annuler tout ou partie de la prestation postérieurement à son acceptation.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE

Les stages intra-entreprises sont organisés par le client. A défaut de convention exprès AGMS n'est pas tenu d'effectuer l'installation des produits dans le cas d'une formation sur site. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Pour chaque action de formation une convention est établie selon l'article L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail et est adressée au client en 2 exemplaires dont un doit être retourné par le client revêtu du cachet de l'entreprise. L'absence de signature de cette convention par le client ne remettrait pas en cause la validité de la commande dès lors que celle-ci aurait été validée conformément à l'article 2.

Une attestation de participation est adressée par AGMS après la formation, ainsi qu'une attestation de présence.

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. Si cette annulation intervient moins de deux semaines avant le début de la formation, le client s'engage à verser un dédit légal à 30% du montant net de la prestation. Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début donne lieu à une facturation du montant total de l'offre.

Les frais de déplacement du ou des consultants sont facturés en sus sauf spécification dans la convention ou le devis.

ARTICLE 4 : FACTURATION ET DELAI DE REGLEMENT

Les formations représentent principalement du temps consultant, les factures sont dues dès réception de la facture et au plus tard dans les 30 jours suivants.

Les prix sont exprimés HT et en euros, sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les éventuelles taxes ainsi que frais bancaires occasionnés par le mode de règlement utilisé seront à la charge du client.

La facture est adressée au client le lendemain de la formation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion des fonds de formation à condition de recevoir au préalable un bon de commande de la part de cet organisme.

En cas de non règlement de l'organisme de gestion et quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client, dès l'expiration de délai de règlement convenu.

ARTICLE 5 : PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, toute somme dont le paiement ne sera pas parvenu à AGMS à la date convenue donneront lieu à des pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de 40€ par facture sera due au créancier pour frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : ANNULATION D'UNE FORMATION

AGMS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter toute formation en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique et ce sans dédommagement quel qu'il soit. Dans ce cas les participants seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation et leur inscription automatiquement annulée ou reportée.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis au cours de la formation est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11/03/1957. Toute reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal.

La responsabilité du client sera engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de cours.

ARTICLE 8 : GARANTIES

La responsabilité d'AGMS, au titre des dommages directs et indirects, est limitée, en tout état de cause, à un plafond égal au montant des honoraires payés par le client au titre de la prestation réalisée et objet du recours en garantie.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou cas fortuits, AGMS ne pourra être tenue responsable des retards d'exécution des livraisons ou prestations causés par des événements indépendants de la volonté des parties qu'elles ne pouvaient raisonnablement prévoir et éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'AGMS, l'incendie, l'inondation, la guerre, la maladie du ou des exécutants de la prestation, les épidémies, pandémie, ...

AGMS informera en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Dijon, nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie. Le droit français est seul applicable.

Siège social : 54 avenue du Général de Gaulle

21110 GENLIS

Tél 03 80 77 14 94 • Fax 03 80 77 14 95

agms@agms.fr • www.agms.fr

Siret 434 933 495 00039

TVA intracommunautaire FR50 434933495

N° agrément organisme formation 26.21.01867.21

Agence Ouest :

85180 CHATEAU D'OLONNE



QUALITÉ ~ INNOVATION & EXPERTISE ~ RISQUES INDUSTRIELS
SANTÉ & SECURITÉ ~ INDUSTRIE ET SERVICES ~ TMD
RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT ~ ENVIRONNEMENT
FORMATION ~ LOGISTIQUE & DISTRIBUTION ~ VEILLE

www.agms.fr

AGMS
54 avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
Tél : 03 80 77 14 94 - Fax : 03 80 77 14 95
agms@agms.fr